

Faculté des Langues et sciences humaines appliquées (LSHA)

Département des Langues étrangères appliquées (LEA)

GUIDE DU STAGE OBLIGATOIRE de 3^{ème} année de Licence LEA

Année universitaire 2016-2017



Responsable pédagogique : Nathalie HILLENWECK

Equipe des enseignants référents/tuteurs pédagogiques :

Mmes Sandrine BAUDRY, Ellen CARTER et Nuzha MORITZ ; MM. Francesco D'ANTONIO, Jean-Christophe GALLET et Pierre-Jean LOMBARD.

Introduction	1
I. Modalités pratiques.....	1
1) Recherche de stage	1
2) Stages à l'étranger.....	1
3) Procédure de demande de convention de stage.....	3
4) A la fin du stage	6
II. Modalités d'évaluation de la préparation au stage (S5) et du stage (S6) – Consignes de rédaction du rapport de stage S6.....	6
A) LA10EM11 Préparation au stage (S5).....	6
1) Etudiants présents à l'Université de Strasbourg au S5, ne bénéficiant pas d'un statut particulier : préparation au stage.....	6
2) Etudiants partis en échange universitaire, étudiants salariés faisant valoir une activité professionnelle susceptible de correspondre aux exigences du contrôle des connaissances des modules LA10EM11 : dossier papier	7
B) LA10FM11 Rapport de stage (S6)	7
1) Date et remise	7
2) Forme	8
3) Contenu et objectifs du rapport.....	8
4) Rubriques obligatoires	9
a) Projet professionnel et recherche de stage	9
b) Description de l'entreprise	9
c) Analyse de l'expérience professionnelle	9
d) Bilan critique du stage	9
C) Modalités alternatives d'évaluation en cas d'interruption du stage (maladie, accident, etc.)	10
Rappel des dates importantes liées à la préparation au stage / au stage pour l'année universitaire 2015/2016	11

Présentation

Le stage obligatoire, d'une durée minimum de 8 semaines en continu et à temps complet, doit être effectué de préférence à l'étranger, à la fin de la troisième année de licence. Il bonifie les enseignements théoriques et pratiques reçus en premier et deuxième cycle de LEA. Il est un premier aboutissement professionnalisant et doit être envisagé par l'étudiant comme une étape importante et nécessaire. Il permet, d'une part, d'appliquer et de valider les compétences d'études acquises en LEA, et d'autre part, d'en acquérir de nouvelles dans un domaine d'activité et un secteur professionnel du choix de l'étudiant. Il implique nécessairement l'utilisation pratique, à l'oral et à l'écrit d'au moins une des deux langues de travail de l'étudiant dans des domaines explorés en LEA tels que : traduction, interprétation, communication écrite et orale, informatique, tourisme (à l'exception des stages comportant une part trop importante d'accueil au détriment de tâches directement en lien avec les débouchés visés par notre formation...) , création d'événements, collaboration à la création/adaptation de sites web, etc.

L'étudiant bénéficie à cet égard d'une préparation en S5. **Il est encadré d'une part par le tuteur pédagogique ou enseignant référent, lequel suit l'étudiant pour le stage au niveau de l'université et le tuteur professionnel ou maître de stage qui suit l'étudiant dans la structure d'accueil.**

I. Modalités pratiques

1. Recherche de stage

Les ressources à disposition des étudiants pour la recherche de stage sont multiples (sites de recherche de stage, réseaux sociaux professionnels, Espace Avenir, ...), nombre d'entre elles sont évoquées pendant les ateliers de préparation au stage. Au sein du département LEA, **les étudiants pourront bénéficier de la liste des stages effectués les années précédentes. Par ailleurs, les étudiants consulteront sur prise de rendez-vous avec le secrétariat les rapports de stage des deux dernières années.** Les étudiants en mobilité s'informeront et profiteront aussi des ressources à disposition dans les universités étrangères.

Une grande diversité de stages peut être acceptée, **l'accord sera donné en fonction des compétences et des missions définies avec le maître de stage (dans la structure d'accueil) et avec l'enseignant référent (tuteur pédagogique). Ce sont ces deux aspects (missions et compétences) qui constituent le cœur du stage.** Quelques secteurs (et non pas des missions) à titre d'exemple : traduction, médias, tourisme, culture, commerce et marketing, humanitaire, formation, enseignement...

2. Stages à l'étranger

LEA encourage les stages à l'étranger.

Toutefois un certain nombre de points de vigilance, essentiels, sont à souligner :

- modalités administratives :

Les étudiants qui souhaitent effectuer un stage à l'étranger se renseigneront précisément sur les conditions d'accueil, de séjour et les modalités administratives requises. Pour certains pays, il est impératif notamment de prévoir des visas spécifiques.

- sécurité :

Pour des questions de responsabilité, l'Université est tenue de mettre en œuvre une vigilance renforcée relative aux conditions de sécurité des stages, en particulier à l'étranger, dans des zones sensibles ou à risques... **Avant tout stage à l'étranger, les étudiants consulteront le site du Ministère des Affaires étrangères (les zones s'affichant en rouge et orangé seront exclues pour la réalisation d'un stage) :**

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>

- bourses de stages à l'étranger :

Il existe des aides pour financer les stages à l'étranger (Erasmus stage ; Boussole – bourse de la Région Alsace ; OFAJ – office franco-allemand pour la jeunesse ; DAAD, office d'échange universitaire franco-allemand...). Il faut se renseigner suffisamment tôt.

Consulter le site de la direction des relations internationales :

<https://www.unistra.fr/index.php?id=19413#c87151>

- reconnaissance des périodes d'assistantat dans un établissement d'enseignement à l'étranger :

Les périodes d'assistantat proposées par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) dans un lycée ou une école à l'étranger peuvent être validées comme stage. Il s'agit de postes d'assistant à l'enseignement (d'une durée de 9 mois) pour lesquels les étudiants doivent candidater (dates affichées au secrétariat) et qui permettent d'acquérir une expérience d'enseignement de français à l'étranger (Allemagne, Autriche, Royaume-Uni, Italie, Espagne...).

Pour valider cette expérience en tant que stage, l'étudiant soumettra à l'enseignant référent un courrier où il explique le lien entre le poste d'assistant et le projet professionnel et d'études visé.

Attention, si l'assistantat doit être validé en tant que stage, l'obtention de la licence (incluant donc la validation du stage) est décalée d'un an. Il est également à noter qu'il faut avoir validé toutes les UE du semestre 6 hormis le stage, sans quoi il faudra se présenter à l'Université de Strasbourg pour repasser les UE non validées durant la période d'assistantat.

- reconnaissance de service civique, de volontariat international, d'expériences professionnelles spécifiques en tant que stage :

Les expériences citées ci-dessus peuvent être reconnues comme stage dans des conditions bien définies : les missions doivent impérativement répondre aux critères de contenu valables pour un stage (usage professionnel des langues, missions adéquates...). Comme pour le stage ou l'assistantat, cette démarche de reconnaissance fait l'objet d'une discussion préalable avec un enseignant référent. Si l'aval a été obtenu, que ce soit pour l'assistantat, un service civique ou autre, **la reconnaissance ne donne pas lieu à une convention de stage mais à un avenant pédagogique spécifique**, signé par l'étudiant, le tuteur professionnel et

l'enseignant référent. Ce document est mis en ligne sur les pages du département et sur moodle.

3. Procédure de demande de convention de stage

Dès que l'étudiant a trouvé un stage, il doit prendre rapidement contact avec un tuteur pédagogique de l'équipe des stages. S'il s'agit d'un stage à l'étranger, il se tournera de préférence vers un enseignant référent spécialiste de l'aire linguistique et culturelle choisie. **Il soumettra sa fiche de demande de stage dont le modèle se trouve sur le site de LEA et sur Moodle.** Cette fiche existe en français, en allemand, en anglais et en espagnol. Il l'aura au préalable remplie avec soin en y reportant, par ordre d'importance, de la plus importante à la moins importante, **les tâches susceptibles** de lui être assignées par l'organisme d'accueil ainsi que **les compétences** mises en œuvre. Ces tâches résultent d'une négociation entre l'étudiant et son futur tuteur professionnel. A cet égard, il n'est pas rare que l'enseignant référent demande des précisions et/ou des informations complémentaires. L'étudiant anticipera cette éventualité et tiendra compte des contraintes de temps qui en découlent. **La date limite pour l'obtention de l'accord pédagogique donné par le tuteur pédagogique pour la fiche de demande de stage** (documents disponibles en ligne et internes au département LEA) **est fixée au lundi 19 juin 2017.**

Cette étape précède obligatoirement celle de la saisie en ligne dans l'application P-stage de la demande de convention de stage. La convention de stage tripartite définit les conditions du stage et, pour l'essentiel, les garanties dont bénéficie l'étudiant. Elle couvre l'étudiant en cas d'accident. Il est donc obligatoire de faire les démarches **AVANT** le début du stage (de préférence de 2 à 3 semaines avant).

Attention ! Si le stage a déjà commencé, la convention de stage ne pourra pas en tenir compte. La convention de stage ne sera **datée qu'à partir du moment où la demande de convention de stage aura été faite** via l'ENT. Aucune **convention de stage ne peut être délivrée lorsque le stage est terminé.**

Ce n'est donc qu'APRES LE FEU VERT DU TUTEUR PEDAGOGIQUE en faveur du stage que l'étudiant est autorisé à saisir sur l'ENT sa demande de convention de stage en ligne. La convention de stage existe en français, allemand, anglais, espagnol et italien.

En cas de problème administratif, contacter Monsieur TROMPETTE (03 68 85 66 89), en poste au Pôle Scolarité Langues.

Comment créer une demande convention de stage ?

- Demande à faire en ligne via l'Environnement Numérique de Travail (ENT).
- Connexion à l'ENT via le site de l'Université de Strasbourg : <https://ent.unistra.fr/>
- Après identification, sélection de l'onglet « Mon dossier » puis l'onglet « Demande de convention de stage ».

Avant de commencer la saisie de la convention de stage, les informations suivantes doivent être collectées :

Au sujet de l'étudiant :

- numéro INSEE, c'est-à-dire le numéro de sécurité sociale

- type d'affiliation à la sécurité sociale (en qualité d'ayant droit d'assuré social, en qualité d'étudiant, par une assurance volontaire ou en qualité d'étudiant étranger)
- caisse d'assurance maladie (Caisse Primaire d'Assurance Maladie (LMDE, MGEL,..) ou autre Caisse

Au sujet de votre organisme d'accueil :

- Adresse complète de l'organisme d'accueil (raison sociale, adresse, ville, code postal, pays)
- Numéro SIRET à 14 chiffres (uniquement pour les stages réalisés en France métropolitaine)
- Code NAF/APE à 4 chiffres + 1 lettre (uniquement pour les stages réalisés en France métropolitaine)
- Effectif (nombre de salariés)
- Type d'établissement

Au sujet du tuteur professionnel dans l'organisme d'accueil :

- Nom, Prénom
- Service de rattachement
- Fonction
- Coordonnées (téléphonique, mail ou télécopie)

Au sujet du stage :

- Type de stage (obligatoire ou facultatif)
- Sujet et fonctions du stage, compétences
- Dates de stage. **Attention : le stage doit être terminé le 30 septembre 2017 au plus tard !**
- Période d'interruption
- Présence éventuelle le samedi, le dimanche, la nuit et les jours fériés
- Temps de présence (temps partiel ou plein)
- Montant de la gratification mensuelle en net et modalité de versement (chèque, virement bancaire, espèces)

ATTENTION : GRATIFICATION

La gratification est due lorsque la présence du stagiaire dans l'organisme d'accueil est supérieure à 2 mois, soit l'équivalent de 44 jours (sur la base de 7 heures par jour), au cours de l'année d'enseignement (scolaire ou universitaire).

Pour le calcul de la présence du stagiaire, ouvrant droit à gratification, un mois correspond à une présence effective de 22 jours, consécutifs ou non, et 7 heures de présence, consécutives ou non, comptent pour un jour.

Cela signifie que la gratification est obligatoire dès lors que le stagiaire est présent dans l'organisme d'accueil à partir de la 309e heure, même de façon non continue. La gratification s'élève à partir du 1er septembre 2015 à 3,60/heure, **ce qui fait environ 550 euros par mois. En-deçà de deux mois, la gratification est facultative. Cette réglementation ne s'applique qu'à la France, en aucun cas au stage effectué à l'étranger.**

Au sujet de l'enseignant référent/tuteur pédagogique à l'université :

- Nom, Prénom

Au sujet du signataire de la convention de stage dans l'organisme d'accueil (PDG, RH, Gérant, Président,...) :

- Nom, Prénom
- Coordonnées (téléphonique, mail ou télécopie)

Fin de saisie et envoi de la demande de convention de stage : à l'étape 8 - Récapitulatif de la convention, un message informe l'étudiant que « votre convention a bien été créée ».

Après vérification des données et de la législation, la demande de convention de stage est validée et la convention de stage est envoyée à l'étudiant en format pdf dans les meilleurs délais à l'adresse mail UNISTRA ; la Charte des stages (pour les stages en France) lui est également transmise.

Il vérifie alors la convention de stage et l'imprime en 3 exemplaires ; **il la signe puis les fait signer par le représentant de l'organisme d'accueil (les signatures et cachets sont obligatoires) et, en dernier lieu, par le tuteur pédagogique.**

Les étudiants qui sont à Strasbourg apporteront les 3 conventions de stage signées au Pôle scolarité Langues.

Les conventions seront accompagnées de :

- **l'assurance responsabilité civile couvrant la période du stage,**
- **une enveloppe affranchie 100g (1,40 euros) libellée à son adresse pour le retour des conventions de stages signées par l'Université de Strasbourg au Pôle scolarité Langues.**

Le Pôle Scolarité Langues lui enverra 2 exemplaires signés par toutes les parties, dont le doyen ou la doyenne de la faculté, avec l'attestation de stage à remplir par l'entreprise.

Pour les étudiants en mobilité, ils enverront leurs conventions au tuteur pédagogique ou au secrétariat LEA qui enverra les 3 conventions signées par toutes les parties au Pôle scolarité Langues.

Adresse :

M. ou Mme X

Université de Strasbourg

Faculté des Langues

Département LEA

Bâtiment le Patio

22, rue Descartes

67084 Strasbourg cedex

Pour tout avenant à la convention de stage initiale (interruption, prolongation...), l'étudiant devra prendre contact avec son tuteur pédagogique puis, après obtention de son accord, fera la demande via son ENT. Tout stage devra être effectué avant le 30 septembre. Sinon une réinscription universitaire sera obligatoire.

IMPORTANT :

La date limite pour la signature de la convention de stage proprement dite par l'un des enseignants référents du module de stage, après que l'étudiant l'a signée et que le tuteur professionnel l'a aussi signée et y a apposé le cachet de l'entreprise, **est fixée au lundi 26 juin 2017 pour l'ensemble de la promotion.**

Compte tenu des difficultés liées au contenu du stage, les étudiants veilleront à prendre contact avec leur enseignant référent AU MINIMUM 2 À 3 SEMAINES avant le début éventuel de leur stage. Aucun stage ne peut commencer avant qu'une convention de stage

n'ait été signée. Les conventions papier avec signature originale sont essentielles ; ce sont elles qui ont valeur légale. La convention avec signature scannée, envoyée par mail, ne peut se faire qu'en complément.

En cas de difficulté sur le lieu de stage, l'étudiant contactera son enseignant référent.

ATTENTION, chaque enseignant référent ne peut suivre que 16 stagiaires en même temps, en l'occurrence, les enseignants pourront être amenés à réorienter les étudiants vers un collègue.

4. A la fin du stage

Les étudiants veilleront à renseigner la fiche d'appréciation du stage, à faire remplir la fiche d'évaluation du stage et l'attestation du stage par le maître de stage. Ces trois documents doivent être intégrés au début du rapport après la convention de stage. L'absence de l'un de ces documents sera pénalisée.

Ces documents pourront être remplis en ligne sur l'application P-stage. Ils seront également envoyés par le pôle scolarité langue sous format pdf à l'adresse électronique Unistra des étudiants. Dans tous les cas de figure, ces documents seront renseignés, imprimés et intégrés au rapport. La fiche d'évaluation du stage (à remplir par le maître de stage) est disponible en allemand, en anglais, espagnol, les étudiants la demanderont au pôle scolarité langues (M. Trompette) dans la langue qui convient.

II. Modalités d'évaluation de la préparation au stage (S5) et du stage (S6) - Consignes de rédaction du rapport de stage S6

A. LA10EM11 « Préparation au stage » (S5)

1. Etudiants présents à l'Université de Strasbourg durant le semestre 5, ne bénéficiant pas d'un statut particulier : préparation au stage

Les étudiants suivront les TD de préparation de stage et quatre conférences d'intervenants professionnels dans le cadre du cycle « Meet your future » dont le programme est annoncé à la rentrée.

Les étudiants en évaluation continue intégrale doivent remettre :

- CV et lettres de candidature spontanée en français et dans l'une des deux langues majeures ;
- A partir de quatre conférences suivies dans le cadre du cycle « Meet Your Future », les étudiants présenteront un travail d'une page sous forme d'une réflexion argumentée et construite en mettant l'accent sur le lien avec leur projet professionnel, la construction des compétences, les conseils donnés par les conférenciers etc.

Date de remise :

lundi 12 décembre 2016 : CV et lettre de motivation dans les boîtes aux lettres des enseignants concernés, travaux liés aux conférences au secrétariat LEA.

2. Etudiants participant aux échanges ERASMUS ou partis dans le cadre d'accords inter-universitaires, étudiants salariés faisant valoir une activité professionnelle susceptible de correspondre aux exigences du contrôle des connaissances des modules LA10EM11 :

L'évaluation du semestre 5 portera sur un dossier personnel papier.

Ce dossier se prépare pendant le premier semestre et ne peut être, en aucun cas, un embryon de réflexion hâtivement couché sur le papier peu avant la date limite susmentionnée... Il est **obligatoirement** rédigé sur traitement de texte. Dans la première partie du dossier, les étudiants expliqueront en deux-trois pages, dans un français soigné leurs premières réflexions et démarches en vue de la recherche de stage : ils feront le bilan des connaissances et des compétences acquises ainsi que des compétences à acquérir qui seront utiles lors du stage. Ils expliqueront les domaines d'activité retenus en vue du stage. Ils présenteront également dans le détail les premières démarches entreprises dans le cadre la recherche de stage.

La seconde partie comportera un CV et une lettre de motivation en français et dans une des deux langues étrangères étudiées.

Les étudiants en mobilité pourront envoyer pour conseil et correction une première mouture de CV et lettre de motivation à un enseignant qui leur aura été désigné (en fonction des langues de travail concernées), ce jusqu'au 12 novembre 2016. Toutefois, avant cet envoi, les étudiants en mobilité sont priés de faire relire leur première version de CV et lettre de motivation par un locuteur natif de façon à faire parvenir un document correct du point de vue linguistique à l'enseignant.

Ce dossier permet dans le cadre du module LA10EM11 d'évaluer le travail, la démarche et la réflexion de l'étudiant dans le cadre de sa recherche de stage.

Les étudiants salariés ne sont pas tenus de suivre les conférences du cycle « Meet your future » et remettront en guise d'évaluation un dossier de même nature que les étudiants en mobilité.

Date de transmission du dossier papier (par courrier postal ou dépôt au secrétariat LEA directement) : **mardi 3 janvier 2017, dernier délai, au secrétariat LEA.**

B. LA10FM11 « Rapport de stage » (S6)

1. Date de remise

Le stage obligatoire de huit semaines consécutives minimum et à temps complet en entreprise (ou administration, association, organisation international...) requis en troisième année de licence LEA donne lieu à un rapport de stage rédigé en français. **Il devra être parvenu au secrétariat du département au plus tard :**

Le mardi 2 mai 2017 (pour une prise en compte par le jury de semestre 6 et d'année)

Le jeudi 26 août 2017 (pour une prise en compte par le jury de septembre) **le cachet de la poste faisant foi.**

2. Forme

Chaque rapport portera OBLIGATOIREMENT sur sa couverture extérieure :

- Le nom, prénom et adresse permanente de l'étudiant ;
- Le nom de la société ou organisme où il a exercé ;
- Le domaine d'activité du stagiaire (traduction, commerce international, communication...);
- Langue(s) utilisée(s) pendant le stage.

Ces mêmes renseignements figureront OBLIGATOIREMENT sur la page de garde, avec, en plus, la période et la durée du stage, sa nature, l'adresse complète de l'entreprise, sa raison sociale, sa taille ainsi que le nom et la fonction du tuteur professionnel c'est à dire de la personne responsable du stagiaire au sein de l'entreprise.

Les pages suivantes seront OBLIGATOIREMENT constituées dans l'ordre par :

- un feuillet blanc réservé à la notation ;
- la convention de stage **obligatoirement signée et cachetée par l'un des enseignants du module de stage, par l'entreprise et signée par l'étudiant.** (Ne pas oublier de photocopier cette convention avant de la remettre au bureau des stages) ;
- la fiche d'évaluation du stage (rempli par la structure d'accueil).

Le rapport, correctement paginé et relié, comportera environ 7000 mots (environ 20 pages) en Arial 12, interligne 1,5, marge 2,5, justifié, sur traitement de texte. Les travaux non-reliés ne seront en aucun cas corrigés.

Le rapport est une réflexion a posteriori et non un journal de bord. Il sera composé d'un texte rédigé par l'étudiant, et **d'annexes numérotées et paginées** réunissant un certain nombre de documents uniquement en appui du texte : lettres de candidature et de motivation, CV, etc. et un échantillon d'éventuelles traductions effectuées (assorties de leur version originale). Chacun des documents joints devra être introduit brièvement dans l'annexe et repérable dans le texte à travers des notes en bas de page. Il est important de ne pas mélanger les deux parties en entrecoupant le texte de supports documentaires.

3. Contenu et objectifs du rapport

L'étudiant doit produire un rapport qui sera le fruit de sa réflexion critique portant sur la capacité qui aura été la sienne à accomplir les principales tâches qui lui auront été confiées, les initiatives qu'il a prises dans le cadre des missions qu'il aura effectuées, les difficultés spécifiques qu'il aura rencontrées, les moyens qu'il aura mis en œuvre pour les surmonter, ainsi que sa capacité à s'intégrer et collaborer avec une équipe déjà constituée. **Le rapport de stage permet à l'étudiant, entre autres, de faire retour sur le stage et de le confronter à son projet personnel, son projet d'études et son projet professionnel afin de voir dans quelle mesure cette expérience professionnelle confirme ou infirme les hypothèses qu'il a posées sur une éventuelle poursuite d'études après la licence, ainsi que sur le métier qu'il envisage d'exercer à court ou moyen terme, en France ou à l'étranger.**

4. Rubriques obligatoires :

a - Projet professionnel et recherche de stage.

Cette rubrique doit préciser la logique de la démarche de l'étudiant **en faisant ressortir le rapport existant entre les compétences acquises durant la formation LEA, le projet professionnel et le domaine professionnel choisi pour effectuer le stage.**

Elle doit également rendre compte de la recherche de renseignements, l'exploitation des sources documentaires ainsi qu'une analyse critique de cette première étape.

b - Description de l'entreprise (2 pages maximum).

Cette rubrique doit comprendre :

- Une mise en situation de l'entreprise dans l'économie de sa région et dans son secteur ; une brève étude de ses structures, de sa nature et de son activité, et surtout du service dans lequel a travaillé le stagiaire.
- Des observations et l'analyse des rapports humains au sein de l'entreprise ainsi que des conditions de travail du personnel, des infrastructures sociales, des actions de formation, de la culture d'entreprise, des hiérarchies etc.
- En note, les sources précises des informations présentées.

c - Analyse de l'expérience professionnelle.

Cette rubrique doit décrire :

- Le déroulement du stage, les travaux demandés et accomplis, l'accueil réservé au stagiaire (par la direction, les collègues directs, etc.) ainsi que le caractère de l'encadrement.
- Les difficultés rencontrées, surmontées ou non.
- Les conditions matérielles générales.
- Le processus d'apprentissage (connaissances techniques acquises, modes et méthodes de travail, relations avec les interlocuteurs à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise).
- La connaissance des différentes fonctions dans l'entreprise.
- Les relations interpersonnelles au sein de l'entreprise (hiérarchie, climat social, travail d'équipe, objectifs...).
- L'évaluation du degré d'autonomie, d'initiative, d'intégration.

d - Bilan critique du stage.

Cette rubrique doit faire ressortir :

- Le développement, l'acquisition de compétences et de nouvelles connaissances linguistiques et autres.
- Une réflexion sur le développement personnel de l'étudiant, sur une éventuelle poursuite d'études et sa future insertion professionnelle compte tenu de l'expérience vécue.
- En premier lieu, les points forts, puis, s'il y a lieu, les côtés négatifs.
- L'intérêt du stage pour de futurs étudiants en LEA. (Indiquer dans ce cas les coordonnées du contact dans l'entreprise).

L'étudiant stagiaire est invité à relire « à tête reposée », très attentivement, et à faire relire par une tierce personne fiable son rapport de stage avant de l'imprimer et d'en

remettre la version définitive en PDF au secrétariat de LEA. De la qualité du français dépend, dans une large mesure, la note attribuée.

Nota Bene :

La rédaction finale du rapport sera considérablement facilitée par la tenue d'un **journal de bord** relatant chronologiquement les étapes successives au cours de cette expérience, depuis sa réflexion initiale jusqu'au bilan post-stage : toutefois, il ne s'agit nullement de reproduire dans la version finale cette description préliminaire.

Attention : cas particulier en L3 LEA à Strasbourg

La compensation entre les semestres 5 et 6 est calculée sans la note de stage, cette dernière étant intégrée fin septembre après remise et correction des rapports des stages effectués durant l'été. Cette mesure doit permettre aux étudiants d'avoir les éléments nécessaires pour s'inscrire en master.

Si l'étudiant n'effectue pas de stage ou ne remet pas de rapport de stage à l'issue de l'année universitaire en cours, il apparaîtra comme « défaillant » en S6. Il devra donc se réinscrire administrativement et pédagogiquement l'année suivante pour effectuer son stage, mais devra également repasser toutes les autres UE non validées au semestre 6 (la moyenne de semestre 6 ne se calcule pas en cas de défaillance, il n'y a donc pas compensation entre UE).

C. Modalités alternatives d'évaluation en cas d'interruption du stage (maladie, accident ...)

L'article L124-15 du code de l'éducation prévoit que, « lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel ou son stage pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption ou, en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil, l'autorité académique ou l'établissement d'enseignement supérieur valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus, ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation ».

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un rapport de substitution : la rédaction d'un rapport de stage peut s'effectuer à partir de la quatrième semaine du stage.
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

RAPPEL DES DATES IMPORTANTES LIEES A LA PREPARATION AU STAGE/AU STAGE POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2016/2017 :

- Lundi 12 septembre 2016 :

Réunion de présentation de rentrée « stage » : présence de tous les étudiants de L3 obligatoire.

- Samedi 12 novembre 2016 :

Date limite d'envoi d'une première mouture déjà travaillée d'un CV et d'une lettre de motivation pour correction à l'enseignant compétent qui leur aura été désigné **pour les étudiants en mobilité**.

- Lundi 12 décembre 2016 :

Date limite de remise des CV + lettres + compte rendu de conférences (pour les étudiants suivant les cours en présentiel, à l'Unistra).

- Mardi 3 janvier 2017 :

Date limite de remise des dossiers de préparation de stage (**pour les étudiants en mobilité et étudiants salariés**).

- Mardi 2 mai 2017 :

Remise des rapports de stage qui seront pris en compte par le jury de semestre 6 et d'année, en juin 2016.

- Lundi 19 juin 2017 :

Date limite d'obtention de l'accord pédagogique préalable à la demande de convention de stage de l'un des enseignants référents au département LEA. Cet accord est donné par l'enseignant sur présentation de la fiche de demande de stage.

- Lundi 26 juin 2017 :

Date limite de signature de la convention de stage par l'entreprise et l'un des enseignants référents de stage LEA.

- Jeudi 25 août 2017 :

Date limite de remise des rapports de stage par l'ensemble des étudiants de Licence LEA.

- Samedi 30 septembre 2017 :

Date limite du stage, sinon une réinscription administrative sera obligatoire.